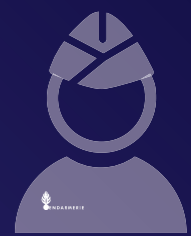


CYBERMENACES Rançongiciel

Réagir en cas d'attaque



6



5



4

1 ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

- Ouvrir une main courante permettant de tracer les actions et les événements liés à l'incident.
- Déconnecter au plus tôt vos supports de sauvegardes après vous être assurés qu'ils ne sont pas infectés
- Isoler les équipements infectés en les déconnectant du réseau
- Laisser éteints les équipements non démarrés.
- conserver les données chiffrées.
- Piloter la gestion de crise cyber
- Mettre en place une cellule de crise
- Établir les stratégies de communication interne comme externe et les éléments à fournir en vue de la judiciarisation (* dépôt de plainte) ou de la notification réglementaire (avis à la CNIL)

2 TROUVER DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

- Le cas échéant, faire appel à des prestataires spécialisés dans la réponse aux incidents de sécurité.
- L'Etat a mis en place la plateforme cybermalveillance.gouv.fr qui permet d'entrer en contact avec des prestataires de proximité.

3 COMMUNIQUER AU JUSTE NIVEAU

- Communication interne adaptée : rassurer les collaborateurs et leur rappeler qu'ils sont soumis à une clause de confidentialité
- Communication externe adaptée : centraliser la communication vers l'extérieur : être transparent vis-à-vis des entités institutionnelles.

RESTAURER LES SYSTÈMES DEPUIS DES SOURCES SAINES

- Réinstaller le système sur un support connu et de restaurer les données depuis les sauvegardes effectuées, de préférence, antérieures à la date de compromission du système.
- Vérifier que les données restaurées ne sont pas infectées par le rançongiciel.

DÉPOSER PLAINTE

- Déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie.

NE PAS PAYER LA RANÇON

- Son paiement ne garantit pas l'obtention d'un moyen de déchiffrement
- Cela incite les cybercriminels à poursuivre leurs activités et entretient donc ce système frauduleux.
- Le paiement de la rançon n'empêchera pas votre entité d'être à nouveau la cible de cybercriminels.